



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2010

Soixante-quatrième session
Point 166 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/64/457)]

64/122. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

1. *Décide* d'inviter le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*64^e séance plénière
16 décembre 2009*

